

Document interne

**SYNTHÈSE**

**BILAN CARBONE 2019**



Bilan carbone réalisé en 2022 par le CITEPA sur les données d'activités de 2019 d'Electriciens sans frontières - version 3



# INTRODUCTION

Le sixième rapport d'évaluation (RE6) du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies) confirme à nouveau que **le changement climatique est dû aux activités humaines. L'augmentation de la concentration de GES (gaz à effet de serre) dans l'atmosphère provoque un réchauffement global : la tendance est de +2°C à horizon 2050 et +4°C à horizon 2100 [1]** par rapport à l'ère préindustrielle, mais nous pouvons encore éviter un réchauffement de 2°C, voire de 1,5°C, si nous réduisons fortement les émissions de GES très rapidement.

Avec la poursuite du réchauffement, **chaque région pourrait subir de façon différenciée plus d'évènements climatiques extrêmes**, tels que les vagues de chaleur, les fortes précipitations, les sécheresses et les cyclones tropicaux, **parfois combinés** [1], et avec des conséquences multiples. Cela a plus de chance d'arriver avec un réchauffement à +2°C que 1,5°C (et d'autant plus avec des niveaux de réchauffement supplémentaires).

De ce fait, les crises climatiques et environnementales se font de plus en plus impactantes pour les territoires et les populations. Elles **touchent toutes les zones du monde** et ont des enjeux multiples, notamment en termes de réduction des émissions de GES, d'arrêt de la perte de biodiversité, et d'adaptation au changement climatique.

Les organisations ont un rôle à jouer afin de limiter le réchauffement climatique et s'adapter au monde de demain ; et les organisations humanitaires sont directement impactées, notamment dans leur capacité à répondre à des besoins de plus en plus importants. En effet, les pays dans lesquels nous intervenons subissent déjà grandement les effets du dérèglement climatique.

Dans le but d'œuvrer face à l'enjeu du changement climatique, en 2020 un groupement de 10 ONG [2], parmi lesquelles Electriciens sans frontières, ont adhéré à la Déclaration d'engagement sur le climat des organisations humanitaires émise par le REH (Réseau Environnement Humanitaire) du Groupe URD (Urgence, Réhabilitation, Développement).

A travers elle, **nous nous engageons à mesurer les impacts environnementaux et carbone de nos actions, réduire notre empreinte carbone (en réduisant nos émissions de GES de moitié d'ici à 2030), adapter notre action humanitaire face à ces nouveaux enjeux, communiquer, entraîner d'autres acteurs pour rehausser l'ambition**.

Cette volonté de travailler et de diminuer l'empreinte carbone du secteur de l'aide humanitaire doit permettre de développer de nouveaux modes opératoires, de nouvelles formes de solidarité, et des capacités de fonctionnement moins dépendants des énergies fossiles.

L'objet du présent document est donc de présenter une **synthèse des résultats de la quantification des émissions de GES d'Electriciens sans frontières sur l'année 2019**. Cette étude a été conduite en consortium avec les 10 ONG signataires de la charte, avec l'appui du CITEPA, association sans but lucratif et opérateur d'Etat pour le compte du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, qui travaille pour évaluer l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique. Cette étude a été conduite à l'aide de l'outil Bilan Carbone® de l'Association Bilan Carbone et des bases de données de l'ADEME.

[1] C'est à dire plusieurs en même temps, par exemple canicule, suivi de mégafeux, comme au Canada en juin 2021.

[2] Action Contre la Faim, ACTED, ALIMA (The Alliance for International Medical Action), CARE France, Electriciens sans frontières, Groupe URD, Médecins du Monde, Première Urgence Internationale, Secours Islamique France, Solidarités International

# QU'EST CE QUE LE CITEPA ?

Le Citepa contribue à lutter contre la pollution atmosphérique et le changement climatique, par le calcul, l'interprétation et la communication de données d'émissions fiables à l'attention de décideurs et de spécialistes, en France et à l'étranger.

Association loi 1901 sans but lucratif et opérateur d'Etat pour le compte du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le Citepa satisfait aux obligations de rapportage des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre de la France sous différents formats d'inventaires CCNUCC, EMEP, Protocole de Kyoto et CEE-NU.

En savoir plus : <https://www.citepa.org/fr/>

## PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Afin de retenir une activité représentative des activités de l'association, en évitant les particularités des années 2020 et 2021 (pandémie de COVID-19), l'étude a été menée sur l'année 2019.

L'échantillon analysé et calculé dans le cadre de cette étude porte sur le siège d'Electriciens sans frontières (14 salariés en 2019) et ses 14 délégations en France (environ 1200 bénévoles en totalité). L'étude comprend également les déplacements en France et les activités des bénévoles lorsqu'ils se déplacent en mission à l'international.

Pour l'année 2019, le budget d'Electriciens sans frontières s'est élevé à environ 3,2 M€, auquel viennent s'ajouter des dons de matériels.

L'étude réalisée prend en compte, avec des approximations, le périmètre suivant :

- Les émissions liées à la consommation d'électricité, à l'utilisation de climatisation dans les bureaux, et autres consommations d'énergie
- Les émissions liées aux achats (achat de matériel électriques pour les projets, de matériel bureautique et fournitures, hébergement et restauration, biens et de services, etc.)
- Les émissions liées aux bien immobilisés (équipements informatiques)
- Les émissions liées au transport (déplacement des personnes, transport de matériel)

L'ensemble des activités et sources d'émissions ont été quantifiées dans le cadre de ce Bilan carbone à l'exception de celles dont des données d'activités n'ont pas pu être collectées, par exemple : gestion des déchets, déplacements des visiteurs (autres que salariés et bénévoles), l'utilisation par les bénéficiaires des installations mises en place lors des projets.

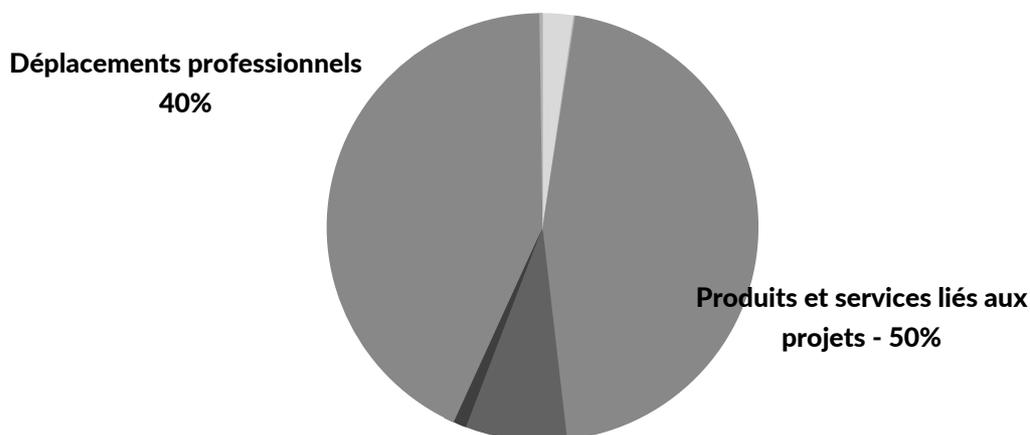
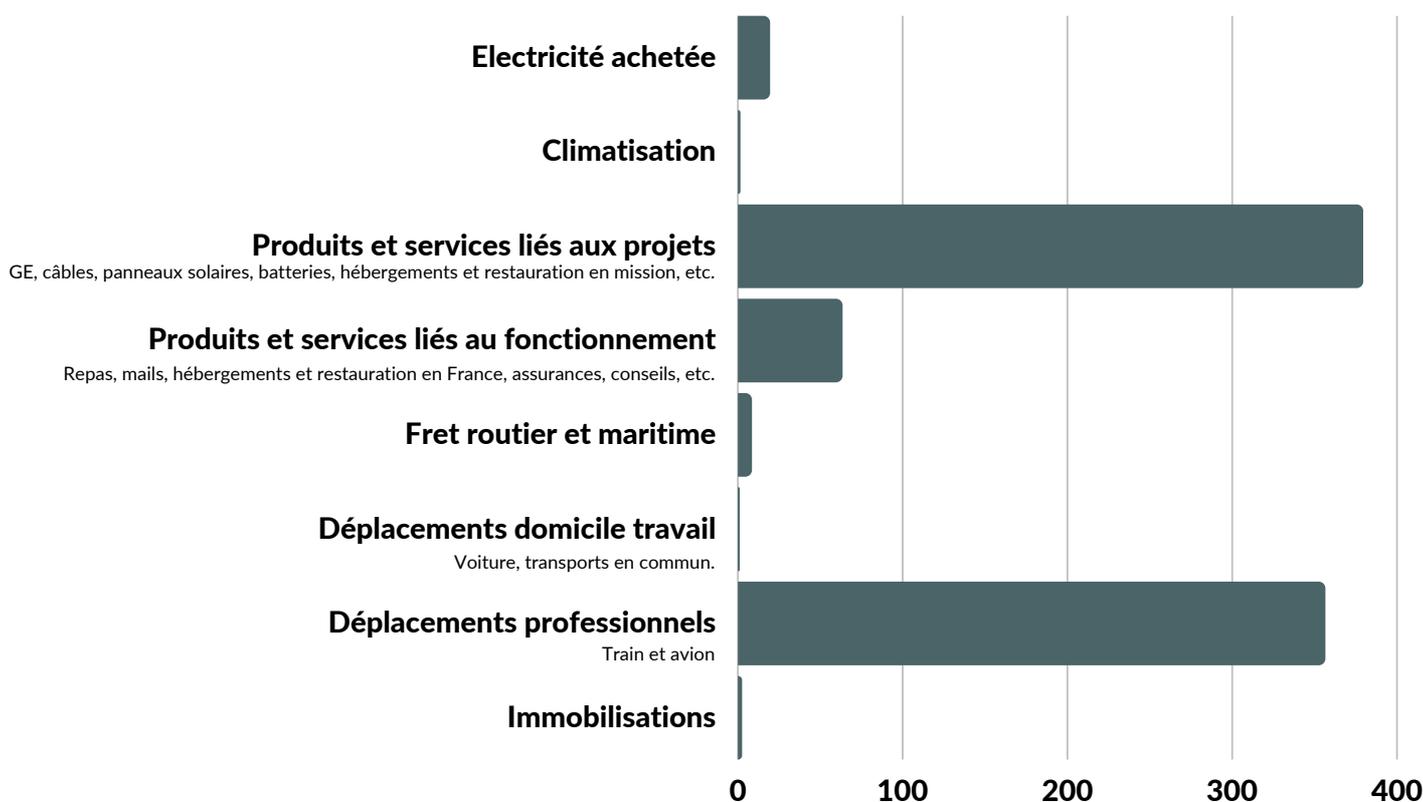
# RÉSULTATS 2019

Les émissions totales d'Electriciens sans frontières sont estimées à environ 830t CO<sub>2</sub>e [1].

Cela représente l'équivalent de 260t CO<sub>2</sub>e /M€ [2] de budget.

Le graphique ci-dessous donne la répartition par source d'émissions.

## Répartition des émissions totales (en tCO<sub>2</sub>e) de GES par source :



## 50 %

des émissions attribuées aux  
produits et services liés aux  
projets

## 40 %

des émissions attribuées aux  
déplacements professionnels

[1] La tonne CO<sub>2</sub> équivalent (tCO<sub>2</sub>e) est une unité de mesure créée par le GIEC pour comparer les impacts des différents GES en matière de réchauffement climatique.

[2] Ce qui signifie que chaque million d'euro de budget généré par Electriciens sans frontières, "émet" 260 tonnes de CO<sub>2</sub>e.

Un gros plan sur les **émissions attribuées aux produits et services liés aux projets** permet de distinguer les types de biens et services les plus émetteurs :

**46 %**

des émissions attribuées aux produits et services liés aux projets sont dues à la **fabrication des panneaux solaires**

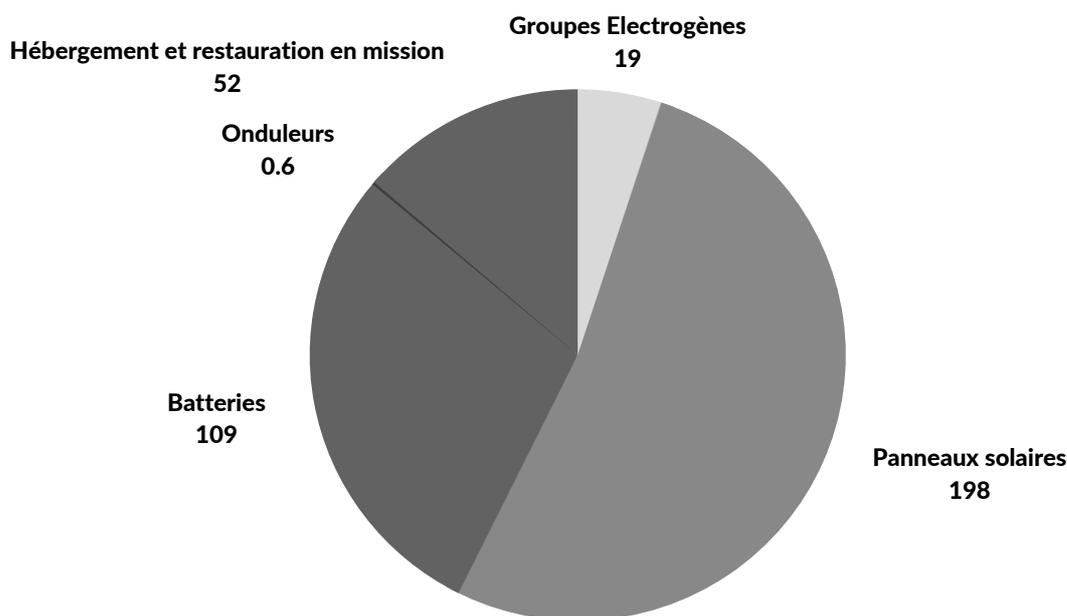
**25 %**

des émissions attribuées aux produits et services liés aux projets sont dues à la **fabrication des batteries**

**12 %**

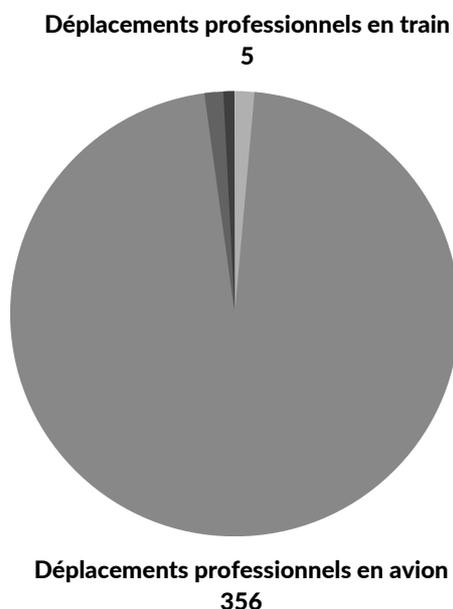
des émissions attribuées aux produits et services liés aux projets sont dues à **l'hébergement et la restauration en mission**

**Répartition des émissions attribuées aux produits et services liés aux projets (en tCO<sub>2</sub>e) de GES :**



Concernant les transports, le graphique ci-dessous montre que les émissions proviennent en quasi-totalité des déplacements en avion (97%).

**Répartition des émissions attribuées au transport (en tCO<sub>2</sub>e) de GES :**



**97 %**

des émissions liées aux transports sont **dues aux déplacements en avion**

# ACTIONS POUR LA SUITE

Dans l'objectif de poursuivre le travail initié par le CITEPA synthétisé ici, le siège travaillera dans les mois à venir à consolider la réalisation du Bilan Carbone d'Electriciens sans frontières.

L'objectif est également de mettre en place des outils permettant à l'association et aux équipes projets de calculer chaque année le Bilan Carbone de l'association afin de pouvoir en faire un reporting et de pouvoir bâtir un plan d'actions en réponse.

Au vu des résultats présentés ici, quelques pistes d'action peuvent déjà être évoquées : diminuer le recours à l'avion, notamment en minimisant le nombre de mission par projet (par exemple en allongeant leur durée) ou le nombre de bénévoles par mission lorsque cela est possible, s'approvisionner en panneaux solaires et batteries avec un coût de fabrication plus faible en CO<sub>2</sub> (notamment dans les pays où le mix énergétique est moins carboné), diminuer l'impact de la restauration en privilégiant une alimentation moins riche en produits animaux voire végétarienne, etc.

Ces actions s'intègrent dans les engagements pris par Electriciens sans frontières au sein du Groupe de Travail Bilan Carbone du Réseau Environnement Humanitaire (REH) :



## N° 01 - Mesurer

les impacts environnementaux et carbone de nos actions



## N° 02 - Réduire

nos émissions d'ici 2030



## N° 03 - Adapter

nos actions pour relever les défis liés au climat



## N° 04 - Rendre des comptes

en communiquant sur les progrès réalisés et les actions entreprises



## N° 05 - Sensibiliser

le secteur et encourager d'autres acteurs à faire de même

## Pistes d'améliorations pour le calcul du bilan carbone :

La réalisation de ce premier bilan carbone a mis en évidence les pistes d'actions à mettre en place pour améliorer la fiabilité du bilan carbone réalisé :

- être en capacité de collecter plus de données concernant l'activité de l'association (comme mentionné précédemment, certaines données n'ont pas pu être collectées pour le bilan carbone de l'année 2019)
- réduire les incertitudes des données collectées
- réduire les incertitudes des émissions liées notamment aux panneaux et batteries en actualisant les références à retenir pour les émissions relatives aux équipements mis en œuvre dans nos projets, et en prenant en compte la filière d'approvisionnement et des lieux de production des matériels